

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

28 novembre 2020

ADOPTION - (N° 3590)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N° 412

présenté par

M. Brindeau, Mme Auconie, Mme Descamps, Mme Sanquer, Mme Six, Mme Thill et  
M. Warsmann

-----

**ARTICLE 2**

À la fin de l'alinéa 8, supprimer les mots :

« ou en concubinage ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Nous comprenons la volonté d'harmoniser le droit pour tous les couples. Cependant, il demeure ici une difficulté concernant le statut du concubinage qui n'emporte pas les mêmes conséquences en droit de la famille. Par conséquent, demander le consentement de l'autre membre du couple pour une adoption paraît être une contrainte disproportionnée.